



UNÉO-ENGAGEMENT SANTÉ-INTERNATIONALE

Les garanties santé et prévoyance, réservées aux personnels militaires et civils éligibles et à leur famille, affectés ou résidents à l'étranger



PANORAMA DES PRESTATIONS
Applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

SANTÉ • PRÉVOYANCE • PRÉVENTION • ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle des
FORCES ARMÉES

RÉFÉRENCÉE MINISTÈRE DES ARMÉES

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES



UNÉO-ENGAGEMENT

SANTÉ-INTERNATIONALE

Cette garantie est dédiée à la communauté défense¹ et à leur famille affectés ou résidents à l'étranger². En complément de votre garantie Santé-Internationale, vous choisissez la garantie prévoyance³ la plus adaptée à votre situation, parmi les quatre proposées.

Médecine courante

Remboursements pour des prestations effectuées à l'étranger sous déduction du régime obligatoire ou facultatif le cas échéant

| | |
|---|--|
| Généralistes | Jusqu'à 100 €/acte dans la limite de 1500 €/an |
| Spécialistes | |
| Actes techniques | 100 % de la dépense |
| Radiologie | 100 % de la dépense |
| Sages-femmes | 100 % de la dépense |
| Analyses | 100 % de la dépense |
| Auxiliaires médicaux | 100 % de la dépense |
| Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, étioopathie | 40 €/séance (10/an max.) |

Une garantie qui permet à ceux affectés à l'étranger² d'être couverts à 100 % des dépenses sur les actes techniques, la radiologie, les sages-femmes, analyses et auxiliaires médicaux.

Hospitalisation (établissements conventionnés)⁴

| | |
|-------------------------------------|--|
| Frais de séjour | 100 % de la dépense dans la limite de 5 000 €/séjour |
| Honoraires médicaux et chirurgicaux | |
| Chambre particulière | 100 €/jour (30 jours max.) |
| Lit d'accompagnement | 100 €/jour (30 jours max.) |
| Frais de transport | 100 % de la dépense |

Pharmacie

| | |
|--|---------------------|
| Médicament à service médical important | 100 % de la dépense |
| Médicament à service médical modéré | 100 % de la dépense |
| Médicament à service médical faible | 100 % de la dépense |
| Vaccin prescrit | 100 % de la dépense |
| Contraception prescrite | 100 % de la dépense |
| Sevrage tabagique | 100 % de la dépense |

Une garantie adaptée avec le remboursement à 100 % des dépenses de pharmacie.

Optique

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Monture et verres | 600 €/2 ans |
| Lentilles | 150 €/an |
| Chirurgie réfractive de l'œil | 500 €/œil |

Dentaire

| | |
|---------------------|---------------------|
| Soins dentaires | 100 % de la dépense |
| Prothèses dentaires | 450 €/prothèse |
| Implantologie | 450 €/implant |
| Orthodontie | 500 €/semestre |

Santé-Internationale répond aux besoins de santé sur tous les postes, y compris ceux pouvant représenter des dépenses plus lourdes, comme le dentaire ou l'optique.

(1) Sont éligibles seuls les militaires en activité et titulaires d'un engagement à servir dans la réserve, les agents militaires détachés ou mis à disposition auprès d'autres ministères, établissements publics ou collectivités et les agents en disponibilité, en congé parental et en congé sous traitement, les élèves des écoles des Armées et de la Gendarmerie, les agents titulaires (fonctionnaires) actifs, les ouvriers d'état, les agents non titulaires de droit public (contractuels) actifs, les stagiaires (pré-titularisation) et leurs ayants droit.

(2) Sauf la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer.

(3) Les garanties Prévoyance ne sont ouvertes qu'aux militaires en activité, aux militaires titulaires d'un engagement à servir dans la réserve et aux agents titulaires (fonctionnaires) actifs, aux ouvriers d'État, aux agents non titulaires de droit public (contractuels) actifs et aux stagiaires (pré-titularisation).

(4) Les actes d'hospitalisation programmée (y compris l'accouchement), les opérations chirurgicales qui ne relèvent pas d'une urgence médicale, les frais d'ambulance et les frais de lit d'accompagnement sont soumis à entente préalable pour bénéficier d'une avance de frais. À défaut de demande d'entente préalable par l'adhérent ou si la demande d'entente préalable a été refusée, l'adhérent ne pourra bénéficier de cette avance de frais.

Prothèses non dentaires

| | |
|-------------------|----------------|
| Prothèse auditive | 600 €/prothèse |
| Autres prothèses | 600 €/prothèse |

Cure thermale

| | |
|--|----------|
| Frais d'établissement, d'hébergement et de transport | 500 €/an |
| Honoraires | |

Le droit à prestations de la garantie Santé-Internationale est ouvert pour les frais médicaux exposés à l'étranger² et lors de séjours de moins de 4 mois consécutifs en France métropolitaine, dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer, dans les conditions du tableau de garanties de la notice d'information Unéo-Engagement pour les militaires et leur famille.

La garantie Santé-Internationale est indissociable des garanties d'Unéo-Engagement Prévoyance³.

Les prestations sont versées dans les conditions prévues par la notice d'information Unéo-Engagement pour les militaires et leur famille.

UNÉO-ENGAGEMENT PRÉVOYANCE

[Garanties référencées par le ministère des Armées]

Les garanties prévoyance sont dédiées principalement aux militaires en activité et aux civils de la défense³, pour leur permettre de préserver leur sécurité financière et celle de leurs proches.

| | Prévoyance-Position A | Prévoyance-Position A+ |
|--|---|---|
| Indemnités en cas d'incapacité à servir ou d'arrêt de travail | 75% du traitement de référence ⁵ | 75% du traitement de référence ⁵ |
| Capital décès/invalidité permanente et absolue (toutes causes) | 100% du traitement annuel de référence ⁵ | 100% du traitement annuel de référence ⁵ |
| Rente d'invalidité permanente (≥60%) | - | 75% du traitement de référence ⁵ |

Pour les jeunes militaires affectés à l'étranger, c'est rassurant de savoir qu'avec Prévoyance-Position A+, ils pourront bénéficier d'une rente mensuelle en cas d'invalidité.

| | Prévoyance-Position B | Prévoyance-Position B+ |
|--|---|---|
| Indemnités en cas d'incapacité à servir ou d'arrêt de travail | 80% du traitement de référence ⁵ | 80% du traitement de référence ⁵ |
| Capital décès/invalidité permanente et absolue (toutes causes) | 125% du traitement annuel de référence ⁵ | 125% du traitement annuel de référence ⁵ |
| Rente d'invalidité permanente (≥60%) | - | 80% du traitement de référence ⁵ |

Avec Prévoyance-Position B, les militaires se garantissent un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue calculé sur l'ensemble de leur rémunération (solde indiciaire brute et primes).

Les garanties d'Unéo-Engagement Prévoyance sont indissociables de la garantie Santé-Internationale².

Les prestations sont versées dans les conditions prévues par la notice d'information Unéo-Engagement pour les militaires et leur famille.

(5) Le traitement de référence se compose de la solde indiciaire brute, des indemnités et/ou des primes pour les militaires et du traitement indiciaire brut et du régime indemnitaire pour les civils de la défense.

ÊTRE PRÉSENT À VOS CÔTÉS

Dans le cadre d'UNÉOPÔLE, la mutuelle Unéo s'est organisée pour élargir l'accueil et l'information de ses adhérents. Vous pouvez trouver des réponses sur votre protection santé et prévoyance aussi bien auprès des conseillers mutualistes Unéo que dans les 370 agences GMF réparties sur l'ensemble du territoire.

RESTEZ EN CONTACT



Dans les unités militaires

Rencontrez, échangez avec votre conseiller mutualiste Unéo.



Au +33 970 809 000

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

Appelez votre conseiller mutualiste pour bénéficier d'une étude personnalisée.
Appel non surtaxé



groupe-uneo.fr

Rendez-vous dans votre espace personnel sécurisé :

Consultation du détail de vos remboursements, gestion de vos données personnelles, liste des adresses des agences Unéo, questions par e-mail...



Unéo — 48 rue Barbès — 92544 Montrouge Cedex

Pour vos demandes de changement de situation, vos remboursements, devis, en indiquant votre numéro d'adhérent.



Depuis un téléphone portable au +33 6 31 12 31 12

Pour toute question où que vous soyez en indiquant votre numéro d'adhérent dans votre message.

Prix d'un SMS : selon opérateur

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



facebook.com/Groupe.Uneo



twitter.com/mutuelle_uneo

Protéger la Nation et leurs concitoyens est l'engagement quotidien dont s'acquittent avec dévouement les forces de la communauté sécurité-défense. C'est pour leur témoigner une reconnaissance à la hauteur de leur engagement que la mutuelle Unéo, la mutuelle MGP et GMF se sont unies au sein d'UNÉOPÔLE. Ensemble, ces trois acteurs référents de l'économie sociale et solidaire s'engagent à assurer durablement la protection et les conditions de vie des membres de la communauté sécurité-défense en leur apportant des solutions plus spécifiques et plus justes.

Protéger ceux qui nous protègent, rassurer ceux qui nous rassurent : telle est notre mission.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNÉOPÔLE
la communauté
sécurité défense